

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 8 JUILLET 2022**

Date de la convocation : 05/07/2022

Date d'affichage : 05/07/2022

Nombre de conseillers : en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 11 + 2

Le vendredi 8 juillet 2022 à 19 heures 00, le Conseil Municipal d'Entremont Le Vieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Madame Anne LENFANT

Étaient présents : Mesdames Lenfant Anne, Rey Suzy (arrivée à 20h20), Burlet Brigitte, Boistard Sylvie, Breyton Stéphanie – Messieurs Besson Patrick, Besson Jean-Luc, Charquet Pierre, Chêne Claude, Pelhâte Olivier, Le Thérizien Serge.

Absents excusés ayant donné procuration :

Monsieur Guyotot Patrick a donné procuration à Madame Burlet Brigitte

Monsieur Besson Hervé a donné procuration à Monsieur Besson Jean-Luc

Étaient absentes : Curiallet Laura et Martinet Céline

Jean-Luc Besson est élu secrétaire.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

II. TOURISME, AGRICULTURE, FORET

La séance débute avec la présentation du bilan de la saison hivernale du site du Désert par Monsieur Emmanuel Heyrman, responsable de la mission tourisme de la communauté de communes Cœur de Chartreuse.

1. BILAN DE LA SAISON HIVERNALE LE DESERT :

Un bon début de saison avec la neige qui favorise les préventes et qui a permis une ouverture anticipée. La difficulté de la saison a été le recrutement des saisonniers. Malgré le manque de personnel, l'agilité de l'équipe a permis une gestion favorable. Les bonnes conditions météorologiques ont été favorables à la saison, cependant les températures élevées ont parfois compliqué le damage.

Nordique : Les chiffres 2021-2022 sont supérieurs à la moyenne des saisons précédentes. C'est le seul site de Savoie présentant une augmentation entre la saison de 2020-2021 et 2021-2022 (+35% de journées skieurs). Cependant on ne sait pas l'expliquer. L'ouverture s'est faite du 12 décembre 2021 au 6 mars 2022 soit 84 jours d'ouverture pour plus de 20 000 journées skieurs.

Chiffre d'affaires (à ce jour, non stabilisé) 176 000€

La location est un peu en baisse : 31% du chiffre d'affaires, alors que les années précédentes elle représentait 40% environ.

Alpin : Le délégataire de Saint Pierre de Chartreuse / Le Planolet (SSIT) n'a pas souhaité gérer le Désert. La communauté de communes a donc géré la station en régie directe. Pour ouvrir il est nécessaire d'avoir l'autorisation du STRMTG sur la base du SGS qui nécessite une expérience certaine pour être validé.

Le regroupement des 2 stations nordique et alpin a permis une ouverture optimale malgré le manque de personnel. En particulier au niveau des pisteurs. Les pisteurs nordiques peuvent intervenir sur le domaine alpin dès lors qu'ils sont motorisés. Quelques pompiers sont venus renforcer les équipes. Cette mobilisation a permis le maintien de l'ouverture. L'ouverture s'est faite du 12 décembre 2021 au 6 mars 2022 pour 9 788 journées skieurs.

Chiffre d'affaires (à ce jour, non stabilisé) 100 200 €.
La location représente 32% du CA.

En ce qui concerne les charges ; à ce jour (non stabilisé) pour le nordique et l'alpin confondu : 187 600€ dont 64% en frais de personnel. La location participe de l'équilibre général.

Ces bons résultats ne peuvent pas être attendus tous les ans : l'enneigement était bon, le personnel a été très resserré avec même du bénévolat, les dépenses ont été serrées au maximum. L'an prochain sera différent et il faudra également prendre en compte l'augmentation des coûts de l'énergie.

Préparation saison 2022/2023 :

- Proposition de faire évoluer les tarifs. La discussion s'engage sur la comparaison avec les stations voisines. Un lien sera à faire avec le Granier pour rester cohérent et ne pas être dissuasif.
Discussion sur les tarifs, une augmentation du tarif journée adulte de 2€ (passage de 11€ à 13€) semble acceptable pour tous.
- Anticipation du recrutement : Idéalement ce serait bien qu'une seule personne assume la responsabilité du site alpin et nordique avec 2 adjoints.
Des difficultés de recrutement sont encore pressenties.
- Proposition de travaux pour faciliter le damage :
 - o Elagage de la piste du Montfred :
La piste traverse un très grand nombre de parcelles privées. La discussion porte sur les accords à obtenir des propriétaires.
Emmanuel Heyrman fera venir l'entreprise Boursier pour évaluer les travaux.
 - o Elagage sur la piste de la Pointière :
Discussion sur l'aménagement de la zone humide qui est équipée de planches pour maintenir la neige. Discussion sur les aspects réglementaires et la complexité de la gestion.
 - o Entretien remontées mécaniques : remplacement du câble du Nantet vers septembre.
 - o Démontage du moteur du télésiège des Bruyères, mise en conformité du télésiège des prés, élagage des layons des lignes de télésièges, maintenance courante dameuse, skis de location.
 - o Discussion sur la dameuse : à la location environ 50 000€, à l'achat entre 250 et 300 000 €.
- Réfléchir à un agrandissement du bâtiment location, sanitaire, salle hors sac.
La location du foyer au Désert implique de reprendre sa voiture pour aller à la Cluse quand il y a peu de neige.
En période de basse fréquentation n'avoir qu'un seul site aux Bruyères permettrait de limiter le personnel et d'éviter la rupture de charge..
Réfléchir à l'utilisation été / hiver du bâtiment. Discussion sur la sécurité de la salle hors sac.
Pour un réaménagement total il faudrait faire un programme avec une recherche de subvention.

Arrivée de Suzy Rey à 20h20.

I. GENERALITES

Madame le Maire rappelle aux conseillers municipaux la réforme de la publicité des actes :

- la loi du 27 décembre 2019 dite « engagement et proximité » introduit une réforme en matière de publicité des actes des communes et de leurs groupements
- l'ordonnance et le décret du 7 octobre 2021 fixent les modalités de cette réforme, de son entrée en vigueur et de la conservation des actes

L'entrée en vigueur de la réforme est fixée au 1^{er} juillet 2022, à l'exception des décisions en matière d'urbanisme.

Jusqu'au 30 juin 2022, l'assemblée délibérante portait ses décisions à la connaissance du public via :

- le compte-rendu du conseil municipal
- le registre des délibérations

A partir du 1^{er} juillet :

- le compte-rendu est supprimé et remplacé par le procès-verbal. Ce dernier doit établir et conserver les faits (discussions et interventions) ainsi que les décisions des séances de l'organe délibérant ;
- le registre des délibérations est maintenu ;
- une liste des délibérations doit être établie et affichée dans les 8 jours suivants la séance.

Madame le Maire rappelle également la délibération du 15 juin 2022 fixant les modalités de publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel :

- Publicité par publication papier, à la mairie aux horaires d'ouverture au public ;
- Publicité sous forme électronique sur le site de la commune.

1. APPROBATION DES COMPTES-RENDUS DES CONSEILS DU 30-05-2022 ET 15-06-2022 :

Les comptes rendus sont approuvés à l'unanimité

Vote pour 11 + 2

2. COMPTE RENDU DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA DELEGATION CONSENTIE AU MAIRE PAR DELIBERATION DU 8 JUIN 2020 :

- CI2P : chaussures, pantalons et Tee-shirt pour les employés techniques : 413.34€ HT
- J. VAUDAUX : réparation débroussailleuse : 159.75€ HT
- R. VIAL : fournitures (tuyau, dévidoir, pistolet, raccord...) : 568.72€ HT
- MANUTAN COLLECTIVITES : tables et chaises pour la cantine (3 petites tables + 8 chaises / 5 grandes tables avec 30 chaises) : 2 850.89€ HT

3. DECISION MODIFICATIVE BUDGET ASSAINISSEMENT :

Afin d'avoir un solde suffisant pour approuver les admissions en non-valeur proposées par Monsieur le Percepteur, il convient d'affecter la somme manquante à cette comptabilisation, à savoir 600.00€. Le conseil municipal approuve la décision modificative proposée.

Vote pour 11 + 2

4. ADMISSION EN NON-VALEUR :

1. Budget assainissement :

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il convient de statuer sur la liste des créances présentée par Monsieur le Trésorier en admission en non-valeur, pour 3 particuliers, d'un montant total de 765.13€ dont le motif est « combinaison infructueuse d'actes ».

Vote pour 11 + 2

2. Budget commune :

- Madame Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il convient de statuer sur la liste des créances présentée par Monsieur le Trésorier en créances éteintes, pour 1 particulier, d'un montant de 152.19€ dont le motif est « rétablissement personnel sans liquidation judiciaire d'un redevable de la commune ».

Vote pour 11 + 2

- Madame Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il convient de statuer sur la liste des créances présenté par Monsieur le Trésorier en admission en non-valeur pour 1 particulier, d'un montant de 437€ dont le motif est « poursuite sans effet » et 2 particuliers pour un montant total de 1.36€ dont le motif est « créances inférieures au seuil de poursuite »

Vote pour 11 + 2

II. TOURISME, AGRICULTURE, FORET

2. PROGRAMME DE COUPES 2023 DANS LA FORET COMMUNALE :

Madame Le Maire présente le programme de coupes 2023 dans la forêt communale et précise que la parcelle est celle confiée pour le projet pédagogique de l'école communale. Le martelage aura lieu début septembre, les élus peuvent participer.

Il s'agit de la parcelle A, pour un volume estimé à 428 m³.

Vote pour 11 + 2

III. PERSONNEL COMMUNAL, AFFAIRES SOCIALES, MUSEE

1. BON CADEAU AGENT COMMUNAL :

Madame Rey rappelle aux membres du conseil municipal le départ de Madame Christelle Desprez assistante de vie sociale, à la fin de son contrat soit le 31 août 2022. En conséquence, Madame Rey soumet la proposition de cadeau suivante :

- un bon d'achat de 100€ à la librairie Les Pages Libres
- un bon d'achat de 100€ par une carte cadeau

Vote pour 11 + 2

Pour information, son temps de travail effectué à la garderie est réparti sur les ATSEM en poste.

2. CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE INTERIM AVEC LE CDG :

Madame Rey explique que par voie de convention avec le centre de gestion de la Savoie il est possible de bénéficier de la mise à disposition d'agents intérimaires pour pallier les absences momentanées de personnel ou renforcer ponctuellement le service public local en cas :

- D'accroissement temporaire ou saisonnier d'activité
- De remplacement d'agents sur emplois permanents
- De vacance temporaire d'emploi permanent dans l'attente de recrutement d'un fonctionnaire

Cette adhésion est gratuite et n'engage pas l'employeur territorial à recourir au service intérim du CDG73. Les frais sont calculés en fonction de l'utilisation du service intérimaire du CDG73.

Vote pour 11 + 2

3. SUPPRESSIONS D'EMPLOI ET CREATIONS D'EMPLOI :

Madame Rey explique la réorganisation des emplois du temps des agents en poste à la suite du départ de Mmes Desprez et De La Llana.

1. ATSEM Principal 1^{ère} classe :

L'emploi d'ATSEM principal 1^{ère} classe est actuellement de 18h04 hebdomadaires annualisées. Des heures précédemment effectuées par l'adjoint technique peuvent être affectées à l'emploi d'ATSEM et permettre à l'agent de ne pas perdre son intégration dans un emploi.

Madame Rey propose, après avis favorable du comité technique du CDG dans sa séance du 7 juillet 2022, de supprimer l'emploi d'ATSEM principal 1^{ère} classe à 18h04 hebdomadaires annualisées et de créer un emploi d'ATSEM principal 1^{ère} classe à raison de 27h01 hebdomadaires annualisées, au 1^{er} septembre 2022.

Vote pour 11 + 2

2. Adjoint technique :

Pour donner suite au regroupement des missions d'adjoint technique sur le poste d'ATSEM principal 1^{ère} classe, Madame Rey propose de supprimer l'emploi d'adjoint technique qui était de 9h05 hebdomadaires annualisés.

Vote pour 11 + 2

3. Adjoint animation :

À la suite du non-renouvellement du contrat à durée déterminé de Mme Desprez, Madame Rey propose supprimer l'emploi d'adjoint animation de 4h52 hebdomadaires annualisés au 1^{er} septembre 2022.

Vote pour 11 + 2

4. Adjoint technique :

Par suite de la démission de Mme De La Llana Milagros, Madame Rey propose de supprimer l'emploi d'adjoint technique de 7h54 hebdomadaires annualisées au 1^{er} septembre 2022.

Vote pour 11 + 2

5. Adjoint technique :

Pour donner suite à la réaffectation de missions, Madame Rey propose de supprimer l'emploi d'adjoint technique à 17h51 hebdomadaires annualisées et de créer un emploi d'adjoint technique à raison de 21h38 hebdomadaires annualisés.

Vote pour 11 + 2

6. Tableau des emplois :

Madame Rey propose de valider le nouveau tableau des emplois à compter du 1^{er} septembre 2022 comme suit :

COLLECTIVITE : MAIRIE D'ENTREMONT-LE-VIEUX						TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01-09-2022		
Date et n° délib	Grade	Catégorie	Durée hebdo du poste en centième	Durée hebdo du poste en h/mn	Fonction	Poste vacant depuis le	Poste occupé (Statut (stagiaire, titulaire, contractuel))	Temps de travail en %
Filière administratif - emploi permanent								
del 121 - 12-11-2019	Adjoint administratif principal 2ème classe	C	30.00h	30h00	Secrétaire de mairie	/	titulaire	86%
del 51 - 17-04-2019	Adjoint administratif	C	28.00h	28h00	Secrétaire de mairie	/	titulaire	80%
Filière culturelle - emploi permanent								
del 936 - 22-11-2017	Attaché de conservation du patrimoine	A	35.00h	35h00	Chef de projet	/	titulaire	100%
del 295 - 22-05-2007 del 136-2021	Assistant de conservation du patrimoine	B	28	28h00	Médiatrice culturelle	/	contractuel (CDI)	80%
del 671 - 07-07-2018	Adjoint du patrimoine 2ème classe	C	17.50h	17h30	Adjoint du patrimoine 2ème classe	/	contractuel (CDI)	50%
Filière technique - emploi permanent								
del 143 - 17-12-2019	Adjoint technique	C	35.00h	35h00	Agent des services techniques	/	titulaire	50%
del 01 - 04-02-2020	Adjoint technique	C	35.00h	35h00	Agent des services techniques	/	titulaire	100%
del 65 - 05-07-2021 del x - 08-07-2022	Adjoint technique 2ème classe	C	21.63h	21h38	Adjoint technique	/	contractuel (CDD)	61.80%
del 120 - 12-11-2019	Adjoint technique 2ème classe	C	6.50h	6h30	Adjoint technique	/	contractuel (CDD)	18.57%
Filière social - emploi permanent								
del 535 - 17-07-2018	ATSEM principal 1ère classe	C	28.16	28h10	ATSEM principal 1ère classe	/	titulaire	80.46%
del 61 - 04-08-2023 del xx - 03-05-2021 del y - 08-07-2022	ATSEM principal 1ère classe	C	27.02h	27h01	ATSEM principal 1ère classe	/	titulaire	77.17%
Filière animation - emploi permanent								
Filière technique - emploi non permanent								
del 82 - 12-10-2020	Adjoint technique 2ème classe	C	4.22h	5h37	Adjoint technique 2ème classe	01/09/2020		

Vote pour 11 + 2

4. APPROBATIONS DES TARIFS CANTINE ET GARDERIE :

- Cantine :

Madame Rey présente le bilan financier de la cantine de 2020-2021 et le prévisionnel de 2021-2022. Elle propose ensuite de modifier le tarif du repas à 4.05€ TTC à compter du 1^{er} septembre 2022 et de maintenir à 7.50€ TTC tout oubli d'inscription ou si la fiche mensuelle n'est pas rendue dans le délai imparti.

Vote pour 11 + 2

- Garderie :

Madame Rey présente le bilan financier de la garderie périscolaire de 2020-2021 et le prévisionnel de 2021-2022.

Elle propose ensuite de :

- modifier le tarif de garde à 1.40€ la ½ heure à compter du 1^{er} septembre 2022
- facturer le prix de la ½ heure au double du tarif de la ½ heure soit à 2.80€ pour tout inscription après 16h00 ou pour l'inscription d'office si l'enfant n'est pas récupéré à 16h40
- facturer le prix de la ½ heure au double du tarif de la ½ heure soit à 2.80€ pour tout enfant accompagné à la garderie le matin sans être inscrit

Vote pour 11 + 2

Madame Rey précise que lors du dernier conseil d'école, des parents avaient à nouveau demandé de travailler au rapprochement de la cantine scolaire d'Entremont-Le-Vieux avec celle de Saint Pierre d'Entremont. Cette étude a déjà été réalisée en 2019. Un nouvel échange avec les élus de Saint Pierre d'Entremont pourrait s'envisager.

Enfin, Madame Rey informe que la fréquentation de la garderie du matin a nettement augmenté et que le nombre d'enfants autorisés dans le règlement intérieur de la garderie périscolaire est de 12 car un seul adulte est présent le matin.

Madame le Maire précise que l'équipe pédagogique, Mesdames Morillat et Bicaïs, sont toujours présentes tôt le matin dans le bâtiment et peuvent venir soutenir le personnel communal en charge de la garderie, qui débute à 7h30, si nécessaire.

Madame Burlet précise que si les parents inscrivent leurs enfants, c'est qu'ils en ont besoin.

Madame Rey demandera au personnel communal de ne pas limiter l'inscription d'enfants à la garderie et un bilan sera fait sur la fréquentation dès les premières semaines afin d'ajuster l'organisation si besoin.

5. BILAN A CHAUD FETE PREHISTORIQUE DU MUSEE DE L'OURS DES CAVERNES :

Madame Le Maire rappelle que le budget prévisionnel était de 18 000€.

Sur les 2 jours, les recettes sont d'environ 9 900€. Les chiffres des dépenses ne sont pas encore connus.

La conférence du soir a réuni 45 personnes. Une dizaine de sandwiches ont été vendus.

Le week-end était ensoleillé, les animations variées.

Monsieur Le Thérizien demande de remercier à nouveau le personnel du musée pour cette fête.

Madame Boistard, bénévole lors de la fête, signale le mécontentement et la déception de certaines personnes qui ne pouvaient pas bénéficier d'animations sans être obligé de payer. En effet, le mot « fête » laisse entendre qu'il est possible de voir une exposition ou des animations gratuitement.

Madame Rey précise que les conférences étaient gratuites et de très bon niveau. Une participation financière aurait pu être demandée.

Madame Le Maire propose que la commission musée discute de cela lors d'une prochaine réunion et envisage un « pass fête » sur les 2 jours.

Il est également signalé que les animations étaient beaucoup à destination du jeune public et pas assez orientées en direction des adultes.

6. MUSEE, TRAVAUX RESTRUCTURATION : REUNION DE CADRAGE AVEC LES ENTREPRISES :

Madame le Maire informe les conseillers municipaux que l'ensemble des lots du volet architectural ont été attribués. Néanmoins, ayant notifié les offres tardivement au vu de l'augmentation importante des prix par rapport à l'estimatif, les maçons ne sont plus disponibles avant le printemps 2023 (lot 1 : terrassement et gros œuvre). L'architecte va contacter une entreprise en début de semaine pour voir s'il est possible qu'il s'unisse avec le terrassier. A défaut, le lauréat du lot refusera le marché.

Le calendrier est très serré car les travaux doivent être terminés en juin 2023 pour pouvoir bénéficier des subventions. De plus, l'étanchéité du bâtiment prévu avant l'hiver ne pourra pas se faire en période de froid. Il convient donc de ne pas modifier le planning pour des raisons techniques.

En ce qui concerne le lot charpente – bardage, l'entreprise signale l'augmentation importante des prix et n'est pas certaine d'obtenir du mélèze prévu pour le bardage au prix annoncé 3 mois auparavant.

Enfin, une réunion avec l'ensemble des entreprises pour le volet scénographie est prévue le 15 septembre prochain.

IV. URBANISME, FONCIER, ENVIRONNEMENT

1. COMPTE RENDU REUNION OMBRE ET LUMIERES – AUDIT SUR L'ECLAIRAGE PUBLIC :

Madame Burlet prend la parole afin de rendre compte de la réunion avec le bureau d'études Ombre et Lumières, concernant le diagnostic de l'éclairage public.

Ce dernier remarque que les communes ont globalement une méconnaissance de l'éclairage public.

Le diagnostic permet de recenser les points lumineux et de réaliser une photographie réelle de l'éclairage public par le biais d'une carte. Chaque point lumineux est repéré et les données le concernant sont attachées. Tous les points lumineux sont géolocalisés sur un système d'information géographique qui sera intégré au SIG du parc naturel.

Madame Le Maire demande de se rapprocher de Monsieur Pascal Bogaert, du parc naturel régional de Chartreuse, afin qu'il transmette le cahier des charges au bureau d'études.

Le diagnostic sera terminé mi-juillet. Le bureau d'études chiffrera les travaux et les priorités pour améliorer l'éclairage public. La discussion a porté sur les leds et les régulations qu'il est possible de programmer (programmeurs plus simples que les horloges astronomiques et donc moins onéreux mais moins fiables en cas de coupure de courant...). Le bureau d'études remarque une réticence des électriciens à installer ces systèmes. Les dernières factures montrent que les puissances sont trop fortes dans les villages.

Madame Le Maire s'interroge car les fiches techniques ont été transmises au SDES qui les a validées.

Madame Burlet demande que le secrétariat fasse suivre les devis pour changer tout le système du bourg et le remplacer des lampadaires en panne.

Madame Burlet signale que la lumière devrait être plus jaune que blanc. Il est également possible de programmer les ampoules pour modifier les intensités et baisser la luminosité progressivement. Le coût de maintenance est moins important avec les leds

Elle a demandé au bureau d'études d'être présent à la réunion publique que le conseil souhaite organiser. Madame Roy du Parc de Chartreuse pourrait également être présente.

Enfin, Madame Burlet précise qu'un radar de vitesse solaire est très onéreux mais évite de brancher sur un poteau.

2. COMPTE RENDU REUNION D'INFORMATION SUR LE DECRET « TERTIAIRE » :

Madame le Maire explique que le « décret tertiaire » oblige les collectivités à inscrire leurs bâtiments de plus de 1000 m² de surface de plancher à dans un logiciel (OPERAT) avant fin septembre 2022 et à démontrer la diminution de la consommation d'énergie au fil du temps.

Les bâtiments compris dans une même unité foncière doivent être considérés en un seul ensemble. Certains locaux ne sont pas concernés par le décret tels que l'église ou le local des pompiers.

La commune n'est pas concernée par cette obligation. Toutefois il serait souhaitable de faire en sorte d'économiser de l'énergie sur les bâtiments communaux.

Le webinaire est visible en replay

V. TRAVAUX :

1. POINT SUR LES TRAVAUX :

Monsieur Besson P. prend la parole.

- Bâtiment d'information à La Plagne : les entreprises terminent le 19/07/2022. Il n'est pas possible de savoir si un placard pourra être mis dans les toilettes afin d'entreposer le matériel nécessaire au nettoyage tant que les toilettes ne sont pas posées.

Madame Breyton demande si les toilettes sèches seront laissées malgré l'ouverture de ce bâtiment.

Madame le Maire répond par l'affirmative en juillet et août.

Madame Le Maire informe qu'un panneau d'information temporaire sera apposé sur le mur du bâtiment mais qu'il convient de réfléchir à un nouveau projet d'affichage avec le parc.

- Marché assainissement Les Brancaz : le dossier de consultation a été mis en ligne le vendredi 1er juillet. Les travaux sont prévus entre avril et octobre 2023.

- Travaux dans Epernay par le conseil départemental : les travaux d'enrobé débuteront à partir du 12/09 et seront réalisés par demie chaussée.

- Elargissement route des Combes et affaissement route des Pins : un devis a été demandé au bureau d'études Profil études pour établir un projet de réfection de ces 2 routes.

- Route des Combes : le radier est terminé. Le chantier est clos.

2. RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES DES EMPLOIS PARTIELS :

5 entreprises ont répondu dont une qui n'a pas fait d'offres.

L'entreprise la mieux-disante est SER TPR à 32 760€ TTC

Cette entreprise a été sélectionnée par la commune voisine, Saint Pierre d'Entremont Savoie ce qui permettra de s'organiser sur la réalisation des emplois notamment sur la route des Rigauds afin d'organiser au mieux les coupures de circulation.

VI. VI. QUESTIONS DIVERSES :

1. COMPTE-RENDU DE LA VISITE DE LA PMI POUR LE PROJET DE CRECHE GRANGE GANDY :

Madame Rey rapporte les conclusions de la réunion qui s'est tenue avec les services de la PMI, la communauté de communes, les communes voisines et un architecte sur ce projet.

La réalisation d'une micro-crèche est envisageable car la grange dispose de 100 m² aménageables.

L'accès par l'arrière du bâtiment est possible, accès pompier côté route départementale.

Le bâtiment entier pourrait être consacré à la petite enfance. Il est imaginé les vestiaires et toilettes au rez-de-chaussée côté route départementale ; en sous pente, un bureau et à l'étage, la crèche (qui serait au rez-de-chaussée coté amont)

Il convient de se mettre d'accord sur la destination de cette crèche pour permettre à l'architecte d'avancer sur son étude (définir si bureau en sous pente...). Il pourrait être envisagé également de rapatrier le LAEP et RAM et éventuellement une salle de motricité accessible à l'école. Le cahier

des charges doit être envoyé à l'architecte pour septembre 2022. Sa proposition comprendrait des solutions d'aménagements jusqu'à l'esquisse et l'APS (pour avoir un chiffrage des travaux).

Monsieur Besson P. signale qu'il avait été envisagé de stocker le camion de déneigement au rez-de-chaussée.

Cette possibilité a été évoquée mais pourrait ne pas être retenue en raison d'un manque crucial d'un bâtiment dédié à la petite enfance sur la vallée. De plus, l'architecte et la PMI n'étaient pas favorable à cette mixité d'usages.

Monsieur Besson P. signale que le rez-de-chaussée pourrait être source de revenu s'il était loué à l'entreprise extérieure qui achèterait le camion déneigeur.

Madame Le Maire signale qu'il pourrait être possible d'utiliser le rez-de-chaussée temporairement pour cette fonction tant que le projet n'a pas débuté.

Enfin, Madame Rey s'est également rendue au presbytère (appartement T4) de St Pierre d'Entremont avec la PMI pour la création d'une MAM (maison d'assistantes maternelles) (règle : 4 enfants par assistantes maternelles avec un maximum de 3)

2. PROJET DE CREATION D'UN SITE DE COMPOSTAGE PARTAGE :

Monsieur Pelhâte informe les élus d'une réunion avec Anaïs Fusy (service déchets communauté de communes Cœur de Chartreuse) et Charlotte de l'ESAT pour trouver un site de compostage partagé, demandé par les personnes de l'ESAT. Après réflexion, l'espace à côté du pont (en aval du parking du camping) pourrait être aménagé. Ce serait intéressant car proche du camping. Un échange avec Maria, encadrante de l'auberge, aura lieu pour vérifier son intérêt pour l'auberge et pour partager les frais (environ 500€). Le site pourrait être proposé aux habitants proches.

Monsieur Besson J-L demande qui s'occupera de l'entretien ?

Monsieur Pelhâte informe qu'un référent sera désigné.

3. AGENCE NATIONALE DU SPORT :

Madame Breyton demande la parole pour revenir sur la demande d'un administré pour équiper le terrain de basket à l'arrière du terrain de tennis. Elle a pris contact avec l'agence nationale du sport qui propose une enveloppe de subvention pour des projets individuels ou multiples. Il convient de décider ce que souhaite faire la commune et voir si le projet est subventionnable. Madame Breyton a demandé plusieurs devis pour l'acquisition d'un panier de basket. Le dossier progresse et un nouveau point d'avancement sera fait lors du prochain conseil municipal.

Madame le Maire demande si d'autres élus souhaitent apporter des informations ou poser des questions.

Sans réponse, Madame le Maire lève la séance à 23h05.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : LE JEUDI 9 SEPTEMBRE 2022 A 19H30 SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

Fait à Entremont le Vieux,
Le 18 juillet 2022

Le secrétaire de séance,
Jean-Luc BESSON



